

Conférence des Jeunes d'Afrique de l'Ouest sur la démocratie (CJAOD)

Dakar, Sénégal, du 8 au 10 septembre 2026

COMMUNIQUÉ RÉGIONAL DE DAKAR

Préambule

Nous, participants à la Conférence des jeunes d'Afrique de l'Ouest sur la démocratie (CJAOD), réunis à Dakar du 8 au 10 septembre 2026, à l'invitation de la Commission de la CEDEAO et de Legis360, avec le soutien du projet « Soutien de l'UE à la paix, sécurité et gouvernance (EPSG), commandité par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et cofinancé par l'Union européenne et le ministère des Affaires étrangères du Danemark;

Considérant que les jeunes représentent 70 % de la population de la région et que ce groupe démographique devrait encore augmenter d'ici 2035, faisant de l'Afrique de l'Ouest la région la plus jeune du monde ;

Rappelant les conclusions des missions d'observation électorale (MOE) de la CEDEAO au Nigeria (2023), en Sierra Leone (2023), en Gambie (2021 et 2022), au Libéria (2023), au Ghana (2024) et en Côte d'Ivoire (2025), qui ont constaté à plusieurs reprises l'exclusion structurelle des jeunes des processus électoraux et de gouvernance ;

Reconnaissant la Vision 2050 de la CEDEAO, « Une CEDEAO du peuple, de la paix et de la sécurité;

Prenant note avec satisfaction du succès du projet pilote d'intégration des jeunes dans la mission d'observation électorale de la CEDEAO (EYEOM), qui a permis d'intégrer 22 jeunes observateurs issus de 11 États membres de la CEDEAO lors de l'élection présidentielle de 2025 en Côte d'Ivoire, démontrant ainsi que lorsque les jeunes sont préparés et autonomisés, ils contribuent de manière significative et efficace à l'intégrité électorale et la renforcent ;

Profondément préoccupée par :

- l'absence, dans les États membres, de cadres juridiques contraignants garantissant la participation des jeunes et leur inclusion politique effective ;
- les obstacles financiers (frais de candidature, coûts de campagne) qui réduisent à néant l'éligibilité légale acquise dans certains pays ;
- la mise en œuvre insuffisante des politiques existantes et l'absence de mécanismes de suivi et de sanction ;
- les restrictions numériques (coupures d'internet, désinformation) qui entravent la participation démocratique des jeunes ;

- l'apathie croissante des jeunes et leur perte de confiance dans les institutions démocratiques ;

Réaffirmant que l'exclusion des jeunes n'est pas seulement un défi démocratique, mais aussi un enjeu de paix et de sécurité régionales, comme l'ont souligné les interventions de haut niveau lors de la conférence ;

Déclarons par la présente ce qui suit :

Article 1 – Engagement à supprimer les obstacles juridiques et financiers

1.1. Nous exhortons les États membres à adopter une législation spécifique (lois sur les quotas, réduction des frais de candidature, plafonnement des dépenses de campagne) afin de lever les obstacles financiers à l'entrée des jeunes en politique, en s'inspirant des recommandations issues des laboratoires thématiques.

1.2. Nous recommandons la mise en place de mécanismes de suivi et de sanction afin de garantir l'application effective des lois favorisant l'inclusion des jeunes et des femmes, en renforçant le rôle des parlementaires dans le contrôle de l'exécutif.

1.3. Nous appelons les États membres et les partenaires au développement à investir dans l'autonomisation économique des jeunes (emploi, entrepreneuriat, accès au financement) en tant que condition préalable à une participation politique durable, afin qu'ils ne soient pas exclus des processus électoraux pour des raisons financières.

1.4. Nous demandons aux partis politiques de démocratiser leur fonctionnement interne, de garantir la transparence des procédures de sélection des candidats et d'ouvrir leurs instances dirigeantes aux jeunes et aux femmes.

Article 2 – Engagement en faveur d'une participation durable des jeunes tout au long du cycle électoral

2.1. Nous appelons les États membres et la CEDEAO à mettre en place des programmes de mentorat et d'accompagnement destinés aux jeunes afin de leur transmettre les connaissances et l'expérience nécessaires à une participation politique efficace.

2.2. Nous recommandons que l'engagement des jeunes ne se limite pas aux périodes électorales, mais soit continu : avant, pendant et après les élections, grâce à des initiatives de renforcement des capacités, à des formations et au dialogue intergénérationnel.

2.3. Nous soulignons l'importance de l'éducation civique et électorale dès le plus jeune âge, en ciblant spécifiquement les jeunes et les femmes, afin de susciter leur intérêt pour les affaires publiques et de les préparer à exercer un leadership responsable.

Article 3 – Engagement en faveur de la démocratie numérique et d'une utilisation responsable de l'intelligence artificielle.

3.1. Nous appelons la CEDEAO à finaliser et à mettre en œuvre le cadre régissant l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) par les organes de gestion électorale, garantissant ainsi la

protection de l'intégrité électorale contre les risques de désinformation, de deepfakes et de manipulation.

3.2. Nous invitons instamment les États membres à investir dans l'éducation civique numérique afin de former les jeunes à repérer les fausses informations et à utiliser les réseaux sociaux de manière responsable.

3.3. Nous demandons à la CEDEAO d'exercer une pression diplomatique sur les États qui restreignent l'accès à Internet et aux réseaux sociaux pendant les périodes électorales, en contradiction avec les principes et les normes démocratiques.

Article 4 – Lancement et mise en œuvre du Réseau des Jeunes Observateurs d'Afrique de l'Ouest (RJOAO)

4.1. Nous approuvons la création du Réseau des Jeunes Observateurs d'Afrique de l'Ouest (RJOAO) en tant que plateforme permanente de renforcement des capacités, de plaidoyer et d'échanges entre les jeunes observateurs de la région, rattachée à la CEDEAO et hébergée par Legis360, avec le soutien d'autres partenaires.

4.2. Nous appelons les États membres et les partenaires à soutenir le RJOAO dans le développement de ses activités (formation, missions d'observation, collecte et partage de données) et à garantir sa viabilité financière.

4.3. Le Réseau sera doté d'un cadre de gouvernance comprenant un comité de pilotage, des points focaux dans chaque État membre de la CEDEAO et une plateforme numérique destinée à faciliter les échanges et la coordination.

4.4. Les opérations de WAYON seront coordonnées par la Commission de la CEDEAO en étroite collaboration avec les partenaires concernés.

Article 5 – Suivi et mise en œuvre des engagements

5.1. Le présent communiqué est transmis au Département des affaires politiques, de la paix et de la sécurité (PAPS) de la CEDEAO en vue de son intégration dans les programmes et protocoles en cours. Sa mise en œuvre sera subordonnée au respect et à l'alignement sur les instruments normatifs existants de la CEDEAO.

5.2. Nous demandons à la CEDEAO et à ses partenaires, tels que la GIZ/EPSP, l'Union européenne et le Danemark, d'intégrer les indicateurs relatifs à l'inclusion des jeunes ainsi que les recommandations du présent communiqué dans leur plan de travail pour 2026-2027.

5.3. Un mécanisme de suivi biennal sera mis en place sous l'égide de la CEDEAO, en collaboration avec Legis360 et ses partenaires, afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces recommandations.

Dispositions finales

Le présent communiqué, adopté par acclamation à Dakar le 10 septembre 2026, est un appel à l'action lancé à l'ensemble des parties prenantes : États membres, institutions régionales, partis

politiques, organisations de la société civile, médias, partenaires techniques et financiers, et surtout, les jeunes eux-mêmes.

Nous nous engageons à passer des paroles aux actes, à construire ensemble une Afrique de l'Ouest où la participation des jeunes est concrète, continue et essentielle, et non symbolique, ponctuelle ou reportée à plus tard, et où chaque jeune peut contribuer pleinement à la consolidation de la paix, de la démocratie et du développement dans notre région.

Fait ce jour,

Jeudi, 10 septembre 2026 à Dakar, au Sénégal